

Belgium-Brussels: Bus shelters

OJ S 209/2018 30/10/2018

Contract notice – utilities

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Société des transports intercommunaux de Bruxelles

National registration number: 0247.499.953_28701

Postal address: Rue Royale 76

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1000

Country: Belgium

Contact person: Fred Kuhlman

E-mail: fkuhlman@nabbnet.nl

Telephone: +31 356237000

Internet address(es):Main address: <http://www.nabbnet.nl/>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=324289>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=324289>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=MIVB-PUB507483-F05>**I.6. Main activity**

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Accord-cadre de fourniture d'abris (incl. un système d'information des passagers dynamique)

Reference number: MIVB-PUB507483-F05_0

II.1.2. Main CPV code

44212321 Bus shelters

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

Voir la courte description II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

44212321 Bus shelters

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Région de Bruxelles-Capitale

II.2.4. Description of the procurement

Au sein des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, les abris étaient traditionnellement placés, gérés, entretenus et publicitairement exploités par chaque commune séparément. La STIB souhaite s'occuper elle-même de cela en tant que pouvoir adjudicateur. Chaque commune décide de manière autonome. Un certain nombre de communes sont toujours liées par leurs contrats actuels, et ce encore pour plusieurs années. Et d'autres communes, actrices de la transition, ont déjà confié à la STIB la gestion abris actuels.

Le marché consiste en un accord-cadre. Les commandes des abris ne pourront avoir lieu que lorsque la zone sera confiée à la STIB. C'est déjà le cas sur une dizaine de Communes.

L'accord-cadre est conclu avec 1 adjudicataire. Il s'agit d'environ 2000 nouveaux abris, dont environ 800 devront être placés au plus vite après le lancement du marché, et ce selon un modèle prescrit par la STIB. L'adjudicataire doit partir du principe que le système dynamique d'information des voyageurs en temps réel doit être intégré dans la plupart des abris.

La STIB souhaite également conserver la possibilité de confier la gestion et l'entretien des abris à l'adjudicataire dans le cadre de ce marché.

Un autre marché public, séparé, est rédigé pour ce qui concerne l'exploitation de la publicité dans les abris (comprenant la livraison des caissons publicitaires).

Ce marché concerne également la gestion et l'entretien des abris. La STIB décidera lors de la procédure de passation dans lequel de ces marchés seront attribués la gestion et l'entretien des abris, et pour combien de temps. Le contrat concernant la gestion et l'entretien des abris peut le cas échéant être de moindre durée.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 216

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11.

Information about options

Options: yes

Description of options:

Les options éventuelles figurent dans le cahier spécial des charges.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Voir Document unique de marché européen (DUME) en annexe de l'avis de marché:

Doit obligatoirement être complété via le site internet <https://ec.europa.eu/tools/espd>

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

— comptes annuels (comprenant le rapport) des 3 derniers exercices comptables disponibles (modèles tels que déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique) (ou le lien vers le site internet, où ces documents peuvent être téléchargés gratuitement)

Ceci n'est pas obligatoires pour les entreprises belges, vu que la STIB peut demander les comptes annuels à la centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique, pour autant qu'ils aient été publiés,

— l'attestation du réviseur d'entreprise concernant le chiffre d'affaires quant à la livraison et au placement de mobilier urbain.

Pour les 3 derniers exercices comptables disponibles + à également compléter dans le DUME, Partie IV: critères de sélection

Point B.

Minimum level(s) of standards possibly required:

— chiffre d'affaires annuel réalisé en matière de mobilier urbain = minimum 6 000 000 EUR

— pas de fonds propres négatifs

Le candidat peut se prévaloir la capacité économique et financière d'autres entités, quelle que soit la nature juridique de son lien avec ces entités, en ce qui concerne ces critères quant à la capacité économique et financière. Ces entités ne peuvent tomber dans le champ d'application des motifs d'exclusion. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires à l'exécution du marché, par la présentation de l'engagement de ces entités de mettre ces moyens à disposition du fournisseur. Ces entités devront se porter garantes de toutes les engagements pris par le candidat, et devront s'engager à coopérer pleinement ainsi qu'à mettre à disposition de la STIB tous les moyens qui seront nécessaires dans le cadre du présent marché. Sous les mêmes conditions, un groupe de candidats peut se prévaloir des possibilités financières des entités de ce groupe ou d'autres entités. Le candidat y joint une déclaration d'engagement, signée par cette entité. Il complète également la partie II, C du DUME, et mentionne pour quelle partie du marché il fait appel à la la capacité économique et financière des entités.

La STIB exclura les candidats dont les données financières ne prouvent pas qu'ils disposent des capacités pour mener à bien le marché tel que décrit dans la rubrique II.1.4).

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Une liste des livraisons et placements du mobilier urbain (par exemple: abris ou produits liés telles que des installations de vélos) lors de ces cinq dernières années, mentionnant le montant du marché par année, le nombre d'objets placés, la nature des objets, comprenant – ou pas – un système d'information des voyageurs en temps réel, la durée du marché (y compris les dates de début et de fin), l'identité de l'adjudicateur (y compris ses coordonnées de contact), et mentionnant si le candidat répondait –ou non- de la gestion et de l'entretien des abris.

- une attestation de bonne exécution signée par l'adjudicateur doit être jointe,
- l'indication des techniciens ou organes techniques appartenant –ou pas- à l'entreprise, et particulièrement de ceux qui sont chargés du contrôle de qualité.
- la description de l'équipement technique du candidat, des mesures qu'il prend pour garantir la qualité,
- une description de la politique d'entreprise du candidat en ce qui concerne la gestion environnementale et le système de qualité.

a) Concernant la gestion environnementale, le certificat ISO 14000 (audits), le règlement européen EMAS (CE) no 761/2001 (audit) ou tout autre certificat ou description d'une approche comparable peuvent être joints à la demande de participation;

b) Concernant le système de qualité, le certificat ISO 9000 ou tout autre certificat ou description du système de qualité du candidat peut être joint.

Minimum level(s) of standards possibly required:

- minimum 2 références doivent concerner la fourniture et le placement de 100 abris(ou d'autres formes de mobilier urbain comparables). Ce nombre minimum doit déjà avoir été placé au moment de l'introduction de la demande de participation, et ce dans le courant des 5 dernières années
- Ces références minimum doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution, signées par l'adjudicateur, dans lesquelles les coordonnées mentionnées ci-dessus sont mentionnées.

Le candidat peut se prévaloir des possibilités financières d'autres entités, quelle que soit la nature juridique de son lien avec ces entités, en ce qui concerne ces critères quant à la compétence technique. Ces entités ne peuvent tomber dans le champ d'application des motifs d'exclusion. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires à l'exécution du marché, par la présentation de l'engagement de ces entités de mettre ces moyens à disposition du fournisseur. Ces entités devront se porter garantes de toutes les engagements pris par le candidat, et devront s'engager à coopérer pleinement ainsi qu'à mettre à disposition de la STIB tous les moyens qui seront nécessaires dans le cadre du présent marché. Sous les mêmes conditions, un groupe de candidats peut se prévaloir des possibilités financières des entités de ce

Groupe ou d'autres entités.

Le candidat y joint une déclaration d'engagement, signée par cette entité.

Il complète également la partie II, C du DUME, et mentionne pour quelle partie du marché il fait appel aux possibilités

Financières des entités.

La STIB exclura les candidats dont les données financières ne prouvent pas qu'ils disposent des capacités pour mener à bien le

Marché tel que décrit dans la rubrique II.1.4.

III.1.6. Deposits and guarantees required

Seront précisées dans le cahier spécial des charges.

III.1.7. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Seront précisées dans le cahier spécial des charges.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated procedure with prior call for competition

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 27/11/2018 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 12 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

A) pour compléter le Document unique de marché européen (DUME):

1) dans la rubrique «Document» de l'avis d'un marché sur e-Notification (<https://enot.publicprocurement.be>), conservez le document «espd-request.xml», document qui est disponible dans le fichier ZIP;

2) surfez sur le site internet: <https://ec.europa.eu/tools/espd>;

3) choisissez votre langue;

4) sélectionnez «Je suis un opérateur économique»;

5) sélectionnez «Importer un DUME»;

6) téléchargez le document «espd-request.xml», qui avait été conservé lors de l'étape 1;

7) sélectionnez votre pays / cliquez sur «Suivant»;

8) complétez les champs exigés;

9) cliquez sur «Aperçu»;

- 10) téléchargez «dans les 2 formats»;
- 11) enregistrez le fichier DUME;
- 12) joignez votre fichier-DUME à votre demande de participation lors de l'envoi de celui-ci (électroniquement via la plateforme etendering).

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvt-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Conformément à l'article 23 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, les procédures de recours doivent être introduites, sous peine de non-recevabilité, dans les délais déterminés aux §2 à §4 à compter de la publication, la notification ou l'accès à l'acte juridique, selon le cas.

L'action en annulation telle que visée à l'article 14 est introduite dans un délai de 60 jours.

L'action en suspension telle que visée à l'article 15 est introduite dans un délai de 15 jours.

Dans le cas où il serait fait application de l'article 18, le délai s'élève à 10 jours.

L'action en dommages et intérêts telle que visée à l'article 16 est introduite dans un délai de 5 ans.

VI.5. Date of dispatch of this notice

26/10/2018